



Cent cinquième session

EB105.R18

Point 7.4 de l'ordre du jour

28 janvier 2000

## Relations avec les organisations non gouvernementales

Le Conseil exécutif,

Ayant examiné le rapport de son Comité permanent des Organisations non gouvernementales ;<sup>1</sup>

1. DECIDE d'établir des relations officielles avec les organisations non gouvernementales suivantes :

Organisation pour la Prévention de la Cécité  
International Society of Doctors for the Environment  
International Water Association ;

2. DECIDE de mettre un terme aux relations officielles avec les organisations non gouvernementales suivantes :

Association internationale pour la Qualité de l'Eau  
Association internationale des Services d'Eau  
Fédération internationale d'Astronautique  
Société internationale de Biométéorologie  
Conseil international des Sciences de l'Animal de Laboratoire  
Union internationale contre la Lèpre.

Neuvième séance, 28 janvier 2000  
EB105/SR/9

= = =

---

<sup>1</sup> Document EB105/28.